

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Statistique des salaires en France, de 1853 à 1871

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 36-43

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__36_0

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

STATISTIQUE DES SALAIRES EN FRANCE, DE 1853 A 1871.

La question des salaires est une des plus importantes pour les économistes et pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des classes ouvrières, aussi nous saura-t-on gré de résumer ici les documents officiels les plus récents sur cette matière. — Nous les empruntons, pour la plus grande partie, au dernier volume publié par le service de la Statistique générale de France.

I.

SALAIRES DE LA PETITE INDUSTRIE DANS LES VILLES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS, PARIS EXCEPTÉ.

§ 1^{er}. Salaire journalier des ouvriers nourris et non nourris.

La moyenne générale des salaires des 62 corps d'état recensés par les maires peut être évaluée, pour les années 1853 et 1871, c'est-à-dire du commencement à la fin de la période impériale, ainsi qu'il suit :

ANNÉES.	SALAIRE JOURNALIER D'UN OUVRIER					
	NOURRI.			NON NOURRI.		
	Salaire ordinaire.	Maximum.	Minimum.	Salaire ordinaire.	Maximum.	Minimum.
1853.	fr. c. 0 96	fr. c. 1 23	fr. c. 0 74	fr. c. 1 89	fr. c. 2 36	fr. c. 1 53
1871.	1 40	1 82	1 10	2 65	3 36	2 19
Accroissement absolu.	0 44	0 59	0 36	0 76	1 00	0 66
Accroissement p. 100.	46	48	49	40	42	43

D'après ce tableau, les salaires pris dans leur ensemble se sont accrus, en 18 ans, dans la proportion de 45 p. 100, c'est-à-dire d'un peu moins de moitié et de plus des deux cinquièmes. Ce qui équivaut à une augmentation de 2.45 p. 100 par an.

Il est à croire que, sans les perturbations des années 1870 et 1871, cette augmentation aurait été plus marquée encore. Le salaire des ouvriers non nourris s'est maintenu à peu près au double de celui des ouvriers nourris.

Mais ce qu'il importe surtout d'étudier, c'est le *taux ordinaire* du salaire des ouvriers non nourris qui composent la majeure partie des travailleurs et forment la véritable classe ouvrière. Ce n'est en effet que pour un petit nombre de professions et dans des cas fort rares que l'ouvrier est nourri par son patron.

Nous avons, pour cette comparaison, séparé les deux sexes parce qu'ils présentent sous le rapport de leurs salaires habituels, des différences profondes.

§ 2. Salaires des ouvriers non nourris.

1° Salaire habituel des hommes.

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE.		AUGMENTATION	AUGMENTATION ¹
	1853.	1871.	absolue.	pour 100.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	—
1. Bijoutiers et orfèvres.	2 74	3 58	0 84	31
2. Bouchers.	1 73	2 58	0 85	49
3. Boulangers.	1 90	2 92	1 02	54
4. Brasseurs.	2 20	2 83	0 63	29
5. Briquetiers-tuiliers.	1 88	2 58	0 70	37
6. Carriers.	2 02	2 80	0 78	39
7. Carrossiers.	2 21	3 16	0 95	43
8. Charbonniers.	1 83	2 71	0 88	48
9. Charcutiers.	1 79	2 63	0 84	47
10. Chapeliers.	2 12	3 00	0 88	41
11. Charpentiers.	2 20	3 34	1 14	52
12. Charrons.	2 06	2 94	0 88	43
13. Chaudronniers.	2 21	3 03	0 82	37
14. Chaussonniers.	1 80	2 34	0 54	30
15. Cordiers.	1 76	2 36	0 60	34
16. Cordonniers.	1 68	2 50	0 82	49
17. Couteliers.	1 80	2 61	0 81	45
18. Couvreurs.	2 16	3 19	1 03	48
19. Ebénistes.	2 20	2 98	0 78	35
20. Ferblantiers-lampistes.	2 04	2 86	0 82	40
21. Forgerons.	2 42	3 22	0 80	33
22. Horlogers.	2 43	3 43	1 00	41
23. Imprimeurs.	2 40	3 26	0 86	36
24. Jardiniers.	1 78	2 47	0 69	39
25. Maçons.	2 07	3 06	0 99	48
26. Maréchaux-ferrants.	1 94	2 79	0 85	44
27. Menuisiers.	2 02	2 86	0 84	41
28. Pâtisiers.	1 97	2 31	0 34	17
29. Peintres en bâtiments.	2 20	3 16	0 96	44
30. Perruquiers-coiffeurs.	1 35	2 17	0 82	61
31. Plombiers.	2 25	3 14	0 89	40
32. Poëliers-fumistes.	2 27	3 23	0 96	42
33. Potiers.	1 95	2 65	0 70	36
34. Relieurs.	1 92	2 51	0 59	31
35. Scieurs de long.	2 01	3 31	1 30	65
36. Sculpteurs ornemanistes.	3 42	4 80	1 38	40
37. Selliers.	2 14	2 87	0 73	34

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE		AUGMENTATION	AUGMENTATION
	1853.	1871.	absolue.	pour 100.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	—
38. Serruriers	2 16	3 02	0 86	40
39. Tailleurs d'habits.	1 96	2 84	0 88	45
40. — de pierre.	2 39	3 48	1 09	46
41. Tanneurs.	2 01	2 76	0 75	37
42. Tapissiers.	2 39	3 30	0 91	38
43. Teinturiers	1 91	2 65	0 74	39
44. Terrassiers	1 57	2 40	0 83	53
45. Tisserands	1 43	1 94	0 51	36
46. Tonneliers	1 98	2 75	0 77	39
47. Tourneurs sur bois.	1 94	2 70	0 76	39
48. — sur métaux	2 52	3 47	0 95	38
49. Vanniers	1 80	2 53	0 73	41
50. Vidangeurs	2 00	3 07	1 07	53
51. Vitriers.	2 06	2 89	0 83	40
Moyennes générales.	2 06	2 90	0 84	41

Le salaire le plus élevé est celui des sculpteurs (ouvriers ornementistes) qui gagnaient 3 fr. 42 en 1853 et 4 fr. 80 en 1871. Quelques ouvriers plus habiles de cette profession recevaient jusqu'à 4 fr. 70 en 1853 et 6 fr. 50 en 1871. Après eux viennent les bijoutiers et les orfèvres dont le salaire était de 2 fr. 74 en 1853, et 3 fr. 58 en 1871; les horlogers, les charpentiers, les tailleurs de pierre et les ouvriers en métaux.

Le salaire le plus faible est celui des tisserands, 1 fr. 43 en 1853 et 1 fr. 94 en 1870, et celui des perruquiers-coiffeurs, 1 fr. 35 en 1853 et 2 fr. 17 en 1871. Il est vrai que ces derniers sont rarement payés à la journée; ils sont nourris chez leur patron et leurs bénéfices consistent principalement en pourboires payés par le client. Si l'on considère ensuite les augmentations de salaire qui se sont produites dans la période, on remarque que les plus fortes augmentations ont porté sur les corps d'état qui reçoivent des gratifications de leur patron, tels que les bouchers, les boulangers, les perruquiers. Dans les professions complètement libres, ce sont les ouvriers du bâtiment, comme les maçons, les tailleurs de pierre, les scieurs de long, etc., qui ont le plus profité de la hausse; il faut y joindre les terrassiers, les vidangeurs, dont les travaux se rattachent à des services d'utilité.

2^e Salaire habituel des femmes.

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE.		AUGMENTATION	AUGMENTATION
	1853.	1871.	absolue.	pour 100.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	—
1. Blanchisseuses.	1 25	1 50	0 25	20
2. Brodeuses.	0 98	1 45	0 47	48
3. Corsetières	0 97	1 42	0 45	46
4. Couturières en robes	1 08	1 42	0 34	32
5. Culottières	1 05	1 45	0 40	38
6. Dentellières	1 08	1 71	0 63	58
7. Fleuristes.	1 33	1 70	0 37	11
8. Giletières.	0 95	1 51	0 56	59
9. Lingères	0 90	1 29	0 31	32
10. Modistes	1 12	1 40	0 28	25
11. Piqueuses de bottines.	1 00	1 46	0 46	46
Moyennes générales.	1 07	1 48	0 41	38

Le premier résultat qui ressort de ce tableau, c'est qu'en moyenne le salaire des femmes dépasse à peine la moitié des salaires de l'autre sexe. Toutefois elles ont

participé dans une proportion presque égale à la hausse générale qui s'est produite dans l'époque que nous examinons.

Ce sont les fleuristes et les dentellières qui obtiennent le salaire le plus élevé, et les lingères le plus faible. Mais, en somme, il y a peu de différence entre les divers états, et ce n'est guère qu'à titre d'employées ou d'entrepreneuses que les femmes peuvent gagner un salaire suffisant pour leurs besoins.

II.

SALAIRES DE L'INDUSTRIE PARISIENNE.

Les salaires sont, comme on doit le présumer, beaucoup plus élevés à Paris que dans les départements, et cette différence s'explique à la fois par l'habileté plus grande qu'exigent les industries de luxe dont cette ville est le centre privilégié, et par le haut prix des logements et de la vie matérielle.

Bien que les renseignements abondent sur les salaires des ouvriers de Paris, l'extrême division du travail ne permet que difficilement d'obtenir des résultats moyens; nous croyons toutefois y être parvenu en combinant les chiffres fournis par la Chambre de commerce avec les informations que nous avons reçues directement de la préfecture de police.

Le tableau général des salaires montre dans quelles limites ils varient, selon les états, pour les ouvriers proprement dits. Dans les deux tableaux qui suivent il n'est question que du salaire moyen ordinaire de l'ouvrier non nourri.

§ 1^{er}. Salaire des ouvriers non nourris.

1^o Salaire habituel des hommes.

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE.		AUGMENTATION.	
	1868.	1871.	absolue.	pour 100)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1. Bijoutiers et orfèvres.	4 25	6 00	1 75	41
2. Boulangers	5 00	6 60	1 60	32
3. Brasseurs.	3 75	4 25	0 50	13
4. Briquetiers-tuiliers.	3 00	3 30	0 30	10
5. Carriers	3 00	4 00	1 00	30
6. Carrossiers	4 00	5 50	1 50	37
7. Chapeliers	4 00	6 50	2 50	62
8. Charpentiers.	5 00	6 00	1 00	20
9. Charrons	4 00	5 00	1 00	25
10. Chaudronniers.	4 50	5 50	1 00	22
11. Chaussonniers.	1 75	2 00	0 25	14
12. Cordiers	3 00	4 00	1 00	33
13. Cordonniers.	3 00	3 50	0 50	17
14. Couteliers.	4 00	5 00	1 00	25
15. Couvreurs.	5 00	6 00	1 00	20
16. Ebénistes.	3 50	5 00	1 50	43
17. Ferblantiers-lampistes.	3 50	4 00	0 50	14
18. Forgerons.	5 00	6 50	1 50	30
19. Horlogers.	4 50	5 00	0 50	11
20. Imprimeurs.	5 00	6 00	1 00	20
21. Jardiniers.	2 50	4 50	2 00	80
22. Maçons.	4 25	5 00	0 75	17
23. Maréchaux-ferrants.	3 65	5 00	1 35	37
24. Menuisiers	3 50	5 00	1 50	43
25. Peintres en bâtiments.	4 00	6 00	2 00	50
26. Perruquiers-coiffeurs.	2 00	3 00	1 00	50

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE.		AUGMENTATION	
	1853.	1871.	absolue.	pour 100
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	—
27. Plombiers	4 00	5 00	1 00	25
28. Poëliers-fumistes	4 00	5 50	1 50	37
29. Potiers	3 50	3 85	0 35	10
30. Relieurs	3 50	5 50	2 00	57
31. Scieurs de long	3 50	5 00	1 50	43
32. Sculpteurs ornementistes	4 00	7 00	3 00	75
33. Selliers	4 00	4 50	0 50	12
34. Serruriers	4 00	4 50	0 50	12
35. Tailleurs d'habits	3 00	5 00	2 00	67
36. — de pierres	5 00	6 00	1 00	20
37. Tanneurs	3 75	5 00	1 25	33
38. Tapissiers	4 00	5 00	1 00	25
39. Teinturiers	3 50	5 00	1 50	43
40. Terrassiers	3 00	4 00	1 00	33
41. Tisserands	3 00	4 00	1 00	33
42. Tonneliers	4 25	5 60	1 35	32
43. Tourneurs sur bois	4 00	5 00	1 00	25
44. — sur métaux	5 00	6 00	1 00	20
45. Vanniers	3 75	4 50	0 75	20
46. Vidangeurs	4 50	5 00	0 50	11
47. Vitriers	3 75	5 50	1 75	47
Moyennes générales	3 82	4 99	1 17	31

Pour les 47 corps d'état relevés à Paris, ce tableau confirme ce qui a été dit plus haut de l'élévation relative des salaires dans la capitale. En revanche, la hausse proportionnelle se trouve être sensiblement moindre à Paris que dans les départements. Il est vrai de dire que la hausse des salaires a une limite qu'elle ne saurait dépasser et qui peut être est ici déjà atteinte.

Comme en province, ce sont les sculpteurs ornementistes qui touchent le salaire le plus élevé : 4 fr. en 1853 et 7 fr. en 1871. Pour quelques-uns, ce salaire s'est élevé cette dernière année jusqu'à 8 fr. Le salaire le plus faible appartient aux chaussonniers, aux cordonniers, aux perruquiers, aux tisserands. Pour la plupart des autres professions, le salaire individuel varie de 5 à 6 francs.

Dans la période qui nous occupe, ce sont les salaires des chapeliers qui présentent la plus forte augmentation. Pour un assez grand nombre de professions relatives à l'habillement ou à l'ameublement, les salaires n'ont guère augmenté de plus de 10 p. 100.

2° Salaire habituel des femmes.

PROFESSIONS.	SALAIRE MOYEN ORDINAIRE.		AUGMENTATION	
	1853.	1871.	absolue.	pour 100.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	—
1. Blanchisseuses	2 50	3 00	0 50	20
2. Brodeuses	2 00	3 00	1 00	50
3. Corsetières	1 50	2 00	0 50	33
4. Couturières en robes	1 75	2 00	0 25	14
5. Culottières	2 50	4 00	1 50	60
6. Dentellières	2 30	3 00	0 70	30
7. Fleuristes	2 50	3 00	0 50	20
8. Lingères	1 50	2 00	0 50	33
9. Piqueuses de bottines	2 50	3 00	0 50	20
Moyennes générales	2 42	2 78	0 36	15

On voit que le salaire des femmes est deux fois plus élevé à Paris qu'en province, mais sa tendance à l'augmentation y paraît plus faible. Il y a peu de différence entre les salaires de diverses spécialités; toutefois, les culottières, parmi lesquelles on a compris probablement les culottières en peau, ont un assez fort salaire, tandis que celui des corsetières, des couturières et des lingères est relativement très-faible. On remarquera que ce sont les couturières qui ont le moins profité de la hausse, tandis que le fait opposé s'est produit pour les culottières et les brodeuses.

III.

CONDITIONS DE L'APPRENTISSAGE.

La durée moyenne de l'apprentissage, applicable aux corps de métiers dont nous avons relevé les salaires, est, Paris excepté :

Pour les hommes, de 27 mois.
Pour les femmes, de 21 —

Quant au prix habituel de l'apprentissage payé au patron, il est :

Pour les hommes, de 190 francs.
Pour les femmes, de 84 —

Mais on conçoit qu'il y a de grandes inégalités à cet égard suivant les professions.

Pour les hommes, la plus grande durée de l'apprentissage appartient aux horlogers et bijoutiers et aux sculpteurs ornementalistes. Cette durée est la moindre possible pour les carriers et les terrassiers.

Les différences sont moindres en ce qui concerne les femmes; toutefois, la durée de l'apprentissage est de 40 mois pour les modistes, tandis qu'elle ne dépasse pas 16 mois pour les blanchisseuses.

Les mêmes variations existent dans le prix payé au patron. Le prix le plus élevé appartient aux horlogers et aux bijoutiers, ainsi qu'aux sculpteurs, et le moindre aux tisserands. Dans quelques professions, enfin, comme les terrassiers et les vidangeurs, l'apprentissage, quand il a lieu, ne coûte rien.

A Paris, les conditions d'apprentissage sont toutes différentes. Un grand nombre de professions n'admettent pas d'apprentis, les ouvriers arrivent, pour la plupart, déjà ébauchés de la province. Dans un grand nombre d'autres, les apprentis sont admis *au pair*, c'est-à-dire qu'en échange de leurs services ils sont logés et nourris par le patron. Dans d'autres professions, enfin, les apprentis touchent un salaire et vont coucher chez leurs parents.

IV.

APPOINTEMENTS ANNUELS DES EMPLOYÉS DE COMMERCE.

Ce renseignement a été relevé pour la première fois dans la statistique de 1871. Nous ne pouvons donc établir de comparaison avec le passé. Il nous suffira de dire, en nous reportant au tableau général, qu'à Paris les commis et employés de bon

merce gagnent en moyenne 1,400 fr. par an, tandis qu'en province leurs appointements ne sont que de 719 fr.

Même différence en ce qui concerne les dames de comptoir et les demoiselles de boutique, lesquelles gagnent habituellement, à Paris, 1,200 fr., et en province de 505 à 388 fr.

En résumé, les commis de magasin et les employés de commerce sont deux fois mieux rémunérés à Paris qu'en province, et les différences sont encore plus grandes pour les dames de comptoir et les demoiselles de boutique.

V.

GAGES DES DOMESTIQUES.

De 1853 à 1874, les gages annuels des domestiques nourris dans les maisons où ils servent se sont accrus dans les proportions ci-dessous :

Hommes.

	DOMESTIQUES attachés au service de la personne.			DOMESTIQUES attachés au service de la maison.		
	GAGES			GAGES		
	ordinaires.	maximum.	minimum.	ordinaires.	maximum.	minimum.
1853	222	309	179	254	341	203
1874	327	435	251	358	481	279
Augmentation absolue . .	105	126	72	104	140	76
Augmentation pour 100. .	47	41	40	41	41	37

Femmes.

	DOMESTIQUES attachées au service de la personne.			COUTURIÈRES.			DOMESTIQUES faisant les deux services à la fois.		
	GAGES.			GAGES.			GAGES.		
	ordin.	maxim.	minim.	ordin.	maxim.	minim.	ordin.	maxim.	minim.
1853	163	219	128	190	260	154	181	244	145
1874	225	301	173	278	356	219	265	336	209
Augmentation absolue . .	62	82	45	88	96	65	84	92	64
Augmentation pour 100. .	38	38	35	46	37	42	46	38	44

On en conclut que, dans les départements, les gages habituels des domestiques hommes se sont accrus, en 18 ans, de 41 à 47 p. 100, soit d'environ 45 p. 100, ce qui équivaut à l'augmentation proportionnelle des ouvriers non nourris.

Les gages des femmes ont augmenté à peu près dans la même proportion, sauf une légère différence en moins pour celles qui sont attachées au service de la personne.

En ce qui concerne les domestiques à Paris, il n'a pas paru possible, en 1853, de faire connaître, même approximativement, la valeur de leurs gages. Elle varie, en effet, à l'infini, selon la nature du service et surtout selon l'importance de la maison où le domestique est occupé. A cet égard, il n'y a pas de base. Dans cette classe d'hommes et de femmes, on trouve des castes bien tranchées qui n'ont d'autre similitude entre elles que la communauté de la qualification, depuis la femme de

chambre de la petite bourgeoise jusqu'à celle de la grande dame, depuis le modeste cuisinier de la gargote jusqu'à l'aristocratique chef de la grande maison, ayant une escouade d'aides et de marmitons sous ses ordres. Il en est de même pour le palefrenier, le cocher, le sommelier, le valet de chambre, ainsi que pour le garçon de salle, le garçon et la fille de cuisine, mais dans des proportions moindres pour ces derniers.

Toutefois, pour l'année 1871, il nous a été fourni des indications s'appliquant à la domesticité des classes moyennes, d'où il résulte que les gages ordinaires des domestiques hommes sont de 600 fr. par an, et ceux des femmes de 500 fr. On a vu qu'en province ces gages varient, pour les hommes, de 358 à 527 fr., et pour les femmes de 278 à 225 fr.
